

ATTENTION

au démarchage

FRAUDULEUX

Tout **professionnel** se présentant à votre **domicile** doit **présenter** une **carte justifiant son activité** et mentionnant l'entreprise pour laquelle il travaille.

Que faire si vous êtes confronté à un démarcheur à domicile ?

- 1/ Ne faites entrer personne chez vous.
- 2/ Demandez une carte professionnelle.
- 3/ Faites patienter à l'extérieur pendant que vous contactez leur entreprise pour vérifier leur identité et justifier leur présence.

En cas de doute, vous pouvez également contacter par **téléphone la police** au numéro 17.